

# Contrat de location caméra thermique Fluke TI-100 entre :

## A. Le propriétaire ou gardien de l'objet loué

METRAZ Jean luc – Gaïa Photon  
1 rue des clos  
les mouillés  
39400 Haut de bienne  
Tel : 06 25 33 83 40



✉ [jeanluc@gaia-photon.fr](mailto:jeanluc@gaia-photon.fr)

🌐 [www.gaia-photon.fr](http://www.gaia-photon.fr)

☎ 0625338340

Siret:38283349900025

**ET**

## B. Le locataire de l'objet

Nom, Prénom, raison sociale, numéro d'entreprise, nom du représentant :

.....  
.....

Adresse, numéro de téléphone

.....  
.....

Numéro de carte d'identité/passeport ..... plus une copie

## Article 1. Il a été convenu ce qui suit :

Le Propriétaire donne en location au Locataire qui accepte le bien décrit ci-dessous :

**-Caméra thermique FLUKE Ti100, avec sa batterie intelligente lithium-ion et Carte SD Fluke**

Serial Number : Ti10013110455

**-Valise rigide jaune**

**-Étui souple**

**-Adaptateur/Chargeur secteur**

**-Cable USB**

**-Dragonne réglable**

**-Manuel d'utilisation, version imprimé Français**

**-CD d'installation du logiciel SmartView si besoin, version plus récente que je peux fournir**

**-Le matériel sera remis en parfait état de marche, chargé au maximum « env 3h00 d'utilisation » et démonstration au loueur avant remise en main propre.**

**-Cette Caméra étant doté d'un pointeur Laser, le propriétaire se dégage de toutes responsabilités quand à l'usage de cette fonction, « Ne pas pointer le laser directement sur une personne, un animal ou toute surface réfléchissante »**

## Article 2. Durée du contrat

Cette Location commence le ... / ... / ..... pour une durée de .... Jours

## Article 3. Prix de location

**-Le Locataire accepte de louer le bien pour une somme de .....eur, soit un prix journalier de .....eur, auquel s'ajoute des frais de transport de .....eur.**

**Soit un Total de ..... eur.**

Cette somme est payée à la signature du présent contrat, soit au début de la période de location.

A l'issue du contrat, en cas de retard de restitution du bien, le locataire accepte de payer au

propriétaire une pénalité de retard équivalent au tarif journalier de location du bien et cela par jour de retard.

## **Article 4. Cession – Sous-Location**

**-Le locataire ne peut sous-louer, ni revendre, ni céder le bien.**

## **Article 5. Caution**

- 1. Le locataire remet au propriétaire au début de la période de location une caution de 1500.00€.**
- 2. Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le bien au propriétaire et après vérification de son état.**
- 3. En cas de non restitution du bien par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur résiduelle de l'article qui est estimée au prix du marché de l'occasion, toujours dans le cas de non restitution, les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire. Toujours dans ce cas, la caution ne sera restituée qu'une fois la valeur résiduelle assortie des éventuels frais de recouvrement qui auront été payés au propriétaire.**

## **Article 6. Usage Entretien, Dégâts et Vol.**

- 1. Le locataire s'engage à utiliser le Bien à des fins légales et conformes aux usages normaux des biens ainsi qu'aux bonnes mœurs.**
- 2. Le Locataire s'engage à prendre soin et à protéger l'intégrité du bien.**
- 3. Dans le cas où le locataire restitue le Bien en mauvais état, mal entretenu, ou dans un état de fonctionnement, technique ou de propreté ne correspondant pas à un usage ni à une usure locative normale, constaté dans les 7 jours suivants la restitution, le locataire accepte de payer les frais de remise en état, de réparation ou de nettoyage, sur présentation de la facture correspondante.**

## **Article 7. Responsabilité**

- 1. Le Locataire atteste être apte et avoir la légitimité d'utiliser le bien loué.**
- 2. Le Locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du bien (mode d'emplois, etc.....).**
- 3. Le Locataire atteste être l'unique responsable et gardien du bien, de son contrôle, de son utilisation et de son intégrité, durant toute la durée de location. Le Locataire est ainsi l'unique responsable de tout dommage que le bien ou son utilisation pourraient occasionner au Propriétaire ou à des tiers, pendant la durée de la location. Le Propriétaire n'est donc en aucun cas responsable du bien ou des conséquences de son utilisation pendant la durée du contrat.**

## **Article 8. Disposition ou remarques additionnelles facultatives**

Ne pas soumettre la Caméra à une forte humidité (ex, sous la pluie), .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Fait à .....** **Le .....** **En 2 exemplaires**

**Le Locataire**

**Le Propriétaire**